Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
N°1304-26
ID : 022-212202964-20260423-130420261-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GLEN

Nombre :	
De conseillers	15
De présents	14
De votants	15
Procuration	1

Objet :

Vote des subventions aux associations et au CCAS

Date de la convocation :
9 avril 2026

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 23 avril 2026 à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François CORDON.

Présents : Jean-François CORDON, Gaëlle BUISINE, Lionel REVEL, Christelle MOISAN, Olivier NOEL, Jean-Michel LE BOUCHER, Rose-Marie FESTINI CROMER, Yvon MAUVIEUX, Christelle RIVOALEN-HAYS, Magalie LOUAIL, Sandrine DUVAL, Nicolas GOUYA, Steven BREXEL, Hélène MARTIN (arrivée à 20h15)

Absent excusé : Renaud RABRET
Renaud RABRET donne procuration à Rose-Marie FESTINI CROMER

Secrétaire de séance : Steven BREXEL
Secrétaire administrative : Véronique ROBIN

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur Le Maire, concernant les subventions à accorder aux différentes associations communales, établissements et organismes publics,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions 2026 comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20260423-130420261-DE

Associations	**2025**
La Boule Glénoise	100 €
Amicale Laïque	150 €
Associations des chasseurs	200 €
UNC	100 €
Comité des fêtes	300 €
Organismes divers	**2025**
Les donneurs de sang de Moncontour	50 €
MFR de Loudéac	50 €
Association « Quatre Vaulx – Les Mouettes	50 €

Au vu du compte financier unique 2025, la subvention pour le CCAS sera de 2 600 € pour l'année 2026.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu :
De la transmission en Préfecture, le 06 mai 2026

Secrétaire de séance
Steven BREXEL

Le Maire,
Jean-François CORDON

Après constatation d'une erreur matériel, cette version remplace la précédente.